



Comment demander la garde exclusive sans visite pour le papa.

Par **Maman95**, le **29/08/2019** à **15:03**

Bonjour.

Voilà j'ai un bébé de 14 mois qui a été reconnu par son père. Le papa ne vit pas avec nous. Il est violent, consomme de l'alcool et des substances illicites, il a à déjà un sacré dossier judiciaire.

Le 3 août, il m'a mordu pour m'empêcher de prendre notre fils. La police m'a conseillé de porter plainte auprès du procureur mais en me précisant que, vu son dossier, il risque de passer en comparution immédiate et t'atterir en prison (il a déjà eu 3 ans + 2 ans de sursis).

Moi je ne demande pas qu'il aille en prison, je voudrais juste savoir si cela est possible d'avoir la garde de mon fils sans droit de visite pour le papa ? Sans à avoir à porter plainte ?

Merci d'avance de votre réponse que j'attends avec impatience.

Par **amajuris**, le **29/08/2019** à **20:14**

bonjour,

il faut savoir si vous voulez devenir la 76° femme tuée par son conjoint en France depuis le

début de l'année 2019.

vous devez déposer une plainte contre votre compagnon, c'est le tribunal et non vous, qui décidera de la peine appliquée à votre compagnon.

salutations

Par **Maman95**, le **30/08/2019** à **01:26**

Mais je voudrais savoir si cela est possible de demander la garde de mon fils exclusive sans droit de visite du papa. Ou qu'il soit déchu de ses droit parentaux.

Autrement quand déposant ma plainte.

Quelle sont les démarche à suivre ci cela est possible?

Merci d'avance

Par **amajuris**, le **30/08/2019** à **09:41**

pour demander pas de problème mais pour obtenir la garde exclusive de votre fils au juge aux affaires familiales, il vous faudra des motifs, et si c'est pour des faits de violence et de consommation de drogues, le juge vous demandera si vous avez déposé une plainte.

pareil pour le retrait de l'autorité parentale, c'est le juge qui décide.

voir ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3135>

Par **morobar**, le **30/08/2019** à **10:10**

Bjr,

[quote]

si vous voulez devenir la 76° femme tuée par son conjoint en france depuis le début de l'année 20019.

[/quote]

99 selon les informations de ce jour.

Par **Maman95**, le **30/08/2019** à **14:59**

Merci d'avoir pris le temps de me répondre.

Ce qui m'amène à 2 autres questions.

1 - Si je ne dépose pas de plainte, est ce que le JAF vérifiera quand même mes dire et regardera son dossier judiciaire ? (je précise qu'il a un suivi fiche S) je crois que c'est comme cela que l'on dit. Je n'ose dire ici pour quels faits il a ce suivi.

2 - d'ordre administratif : si, et je dis bien "si", j'arrive à avoir la garde exclusive ou le faire déchoir de ses droits parentaux, dois-je, ou suis-je obligée de demander une pension alimentaire ?

Je vous pose cette question, car je viens d'avoir le droit de toucher le RSA et la CAF me demande le jugement pour continuer à bénéficier de mon RSA ? sinon il menace de me pénaliser et de me prendre de l'argent dessus.

Merci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **30/08/2019** à **15:44**

- le JAF ne va pas se contenter de ce que vous allez lui dire, vous devez amener des arguments et une plainte suivie éventuellement d'une enquête de police est un bon argument. Selon un arrêt de la cour de cassation, le fait d'avoir été condamné pénalement à une peine de prison n'interdit pas d'obtenir la garde de son enfant.

- le RSA est un complément de ressources, comme la pension alimentaire fait partie des ressources que vous devez déclarer à la CAF, vous devez demander au JAF que le père de votre enfant doive verser une pension alimentaire pour son enfant, c'est d'abord au père de payer avant que ce soit la collectivité.

à la lecture de vos messages, j'ai l'impression que vous avez peur de lui, un dépôt de plainte devait vous sécuriser.

Par **Maman95**, le **30/08/2019** à **17:21**

Merci de m'avoir répondu et de votre patience

Pour rentrer dans le privé, oui il me fait peur. Mes j'ai aussi malheureusement toujours aussi des sentiments pour cet homme.

C'est également pour cela que je ne souhaite pas vraiment déposer cette plainte.

Je voudrais juste vraiment avoir la garde de mon fils pour être sûr qu'il ne puisse pas me le prendre.

Par **amajuris**, le **30/08/2019** à **17:42**

je comprends que le sentiment que vous avez pour lui, c'est la peur.

donc comme déjà indiqué malgré sa violence, son alcoolisme et sa consommation de

drogues, vous ne voulez pas déposer plainte et préférez attendre que vous ajoutiez votre nom à la liste déjà longue des femmes tués par leurs conjoints violents.

c'est votre choix....

Par **jos38**, le **31/08/2019** à **14:25**

bonjour. même si vous obtenez la garde exclusive, cela n'empêchera pas ce monsieur en liberté de s'approcher de votre fils et ,plus grave ,de l'enlever. ce ne serait pas le premier à le faire et un homme qui mord la mère de son fils pour une question de garde, ne se gênera pas pour aller plus loin...

Par **Maman95**, le **31/08/2019** à **22:28**

Bonjour

Pour répondre à jos38

Non ce n'est pas pour la question de la garde qu'il m'a mordu.

C'est une crise qu'il m'a fait en pleine rue , car il n'a pas apprécié une remarque que je lui es faite

Du coup il m'a arracher la poussette des mains avec Notre fils a l'intérieur Et quand j'ai voulu lui reprendre car j'ai pris peur de sa réaction disproportionnée.

Il m'a mordu (j'ai pris des photos de la morsure+ bleu)

C'était la première fois qu'il me violentait vraiment

Des crises sa il m'en a fait plus d'une car j'ai dû à plusieurs reprises faire appel à la police pour qu'il parte de chez moi.

Le problème c'est qu'il me dit que si j'en porte plainte contre lui vu son dossier et son surci il risque d'après lui 15 ans de prison.

Moi je veux juste la garde total de mon fils sans que lui n'ait de droit de visite.

Et comme ça si il essaye de me l'enlever la police pourra intervenir

Et comme il a peur de la police je ne pense pas qu'il oserai.

Mais là ce n'est pas le cas et me rabâche sans cesse qu'il fait ce qu'il veut qu'il a 100% de l'autorité parentale !

Mr n'est même pas capable de répondre au téléphone pour son fils il passe son temps à boire et m'accuser de l'empêcher de voir notre fils.

Hors je lui refuse que quand il est alcoolisé

Par **jos38**, le **01/09/2019** à **00:17**

bonsoir. qu'il fasse 2 ans, 5 ans ou 15 ans de prison, c'est son problème, pas le vôtre.

maintenant comme vous a répondu Amajuris, le juge aux affaires familiales va vous demander si vous avez porté plainte. vous allez répondre non, j'ai encore des sentiments pour lui? en résumé, voilà un homme qui vous brutalise, qui pique des colères au point que vous êtes obligée d'appeler la police , qui boit et se drogue...devant votre fils de 14 mois! mais rien

que pour le bien de votre enfant, vous devriez porter plainte pour vous débarrasser de cet homme.mais vous ne voulez pas, on ne peut pas vous y obliger